

plainte d'un concurrent auprès du procureur et enquête de la répression des fraudes

Par **spicata**, le **28/08/2019** à **22:14**

bonsoir,

si la répression se présente chez vous mandaté par le procureur de la République à la suite d'une plainte d'un concurrent.

est ce que les agents qui se présentent doivent annoncer la couleur ???

leur enquête doit elle se limiter à la plainte du concurrent ??? OU Ont ils le droit de tout vérifier ??

si vous avez déjà vécu cette situation pouvez vous me renseigner

merci d'avance

Par **morobar**, le **30/08/2019** à **11:02**

Bjr,

Je ne pense pas que le procureur mandate la DGCCRF pour effectuer une telle enquête.

Par contre une saisine a du être effectuée par un client ou un concurrent directement ou via la DDPP.

Il ne semble pas que la mission de ce service soit limitée comme vous l'exposez:

https://www.vie-publique.fr/documents-vp/securite_interieure_2005/dgccrf.pdf